

**S.A.S 299+**

*Société par actions simplifiée*

Capital social : 10.000 €

Siège social : 78 Avenue de Magudas 33185 Le Haillan

En cours d'immatriculation au RCS de BORDEAUX

---

Acte portant décisions des associé·es

---

Le·a soussigné·e, **Monsieur Alexandre GENEVIEVE**, né·e le 28 octobre 1992 à TRAPPES (78 190) de nationalité française, demeurant 19 rue de la gare 33 320 EYSINES;

Le·a soussigné·e, **Monsieur Adrien DAILLY**, né·e le 28 décembre 1989 à POISSY (78 300) de nationalité française, demeurant 19 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33 610 CESTAS

Le·a soussigné·e, **Madame Marika DUFOUR**, né·e le 23 mai 2001 à BERGERAC (24 400) de nationalité française, demeurant 19 rue de la gare 33 320 EYSINES ;

Seul·es associé·es de la SAS 299+ susvisée,

ci-après dénommée la « Société »,

**ONT PRIS LES DECISIONS UNANIMES SUIVANTES :**

- 1) Les associé·es ont décidé, de manière unanime, de nommer Président·e de la Société, pour une durée illimitée :

**Monsieur Alexandre GENEVIEVE**, né·e le 28 octobre 1992 à TRAPPES (78 190) de nationalité française, demeurant 19 rue de la gare 33 320 EYSINES;

**Monsieur Alexandre GENEVIEVE** accepte sans réserve ce mandat, et exercera ses fonctions dans les conditions statutaires.

- 2) Les associé·es ont décidé, de manière unanime, de nommer Directeur Général de la Société, pour une durée illimitée :

**Monsieur Adrien DAILLY**, né·e le 28 décembre 1989 à POISSY (78 300) de

nationalité française, demeurant 19 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33 610 CESTAS

**Monsieur Adrien DAILLY** accepte sans réserve ce mandat, et exercera ses fonctions dans les conditions statutaires.

- 3) Les associé·es ont décidé, de manière unanime, de nommer Directrice Générale de la Société, pour une durée illimitée :

**Madame Marika DUFOUR**, née le 23 mai 2001 à BERGERAC (24 400) de nationalité française, demeurant 19 rue de la gare 33 320 EYSINES

**Madame Marika DUFOUR** accepte sans réserve ce mandat, et exercera ses fonctions dans les conditions statutaires

- 4) Pouvoir est donné à toutes les porteur·euses d'un original des présentes afin d'effectuer les formalités nécessaires à la mise en œuvre et l'enregistrement des présentes décisions.

Fait à BORDEAUX  
Le 03/05/2024

En un exemplaire,  
Signé électroniquement via l'application YOUSIGN  
(Certificat de conformité LSTI N° 11125-1144-V1.0)